



AUVERGNE
AUVERCO

NEWSLETTER HEBDO

Veillez à la croissance de votre activité

#75



PROLONGEMENT ET SIMPLIFICATION DE L'AIDE « GAZ ET ÉLECTRICITÉ » DESTINÉE AUX ENTREPRISES GRANDES CONSOMMATRICES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

L'aide d'urgence annoncée dans le cadre du Plan de résilience économique et sociale à la suite de l'invasion de l'Ukraine, a été mise en œuvre dès le 1er juillet. Au regard des tensions actuelles sur les marchés du gaz et de l'électricité, le gouvernement a décidé de prolonger cette aide d'urgence « gaz et électricité » pour les entreprises grandes consommatrices de gaz ou d'électricité jusqu'à fin décembre 2022.

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT
LES AIDES ?**

N'hésitez pas à nous contacter.



CRÉATION D'ENTREPRISE EN FRANCE : DES CHIFFRES STABLES POUR JUILLET 2022

Il y a eu 82 569 créations d'entreprises en juillet 2022 soit + 0,1 % par rapport à juillet 2021, selon Bpifrance. Les secteurs du commerce, des transports et entreposage, et dans une moindre mesure de la restauration, sont toujours en recul. Les nouvelles immatriculations sont en baisse par rapport à juillet 2021 dans la moitié des régions, compensées par les hausses observées dans l'autre partie de la France, ce qui explique la stabilité au niveau national.

SITUATION FINANCIÈRE DES START-UP : UNE ANNÉE 2021 DYNAMIQUE

Dans un contexte économique de rebond post-Covid, le chiffre d'affaires 2021 des start-up a bondi de 30 % sur un an, selon la Banque de France. Les start-up sont soutenues dans leur croissance par les investisseurs qui ont fortement renforcé leur présence en fonds propres (+58 %). Le financement bancaire a progressé de 10 % sur la période.

LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2021

Après une diminution en 2020, les tensions sur le marché du travail remontent et atteignent en 2021 leur plus haut niveau depuis 2011, selon la Dares.

Elles augmentent dans pratiquement tous les métiers et sont particulièrement fortes dans ceux du bâtiment, de l'industrie, de l'informatique et des télécommunications, ainsi que chez les infirmiers. Au total, 7 métiers sur 10 sont en tension forte ou très forte en 2021. Le site de la Dares [propose une carte des tensions](#) interactive par région et par métier.



L'EMPLOI SALARIÉ (STABLE) ET INTÉRIMAIRE (EN RECU) AU DEUXIÈME TRIMESTRE

Au deuxième trimestre 2022, l'emploi salarié privé augmente légèrement, avec 26 643 100 salariés (hors intérim) en France (hors Mayotte) (+0,4 % sur un trimestre). L'emploi intérimaire, lui, recule de nouveau sur la même période (-2,5 %, soit -20 500 intérimaires, après -1,9 %, soit -15 800 intérimaires au 1er trimestre 2022). Sur un an, il est néanmoins en hausse de 2,2 %, et dépasse de 1,6 % le niveau de fin décembre 2019.

CONJONCTURE FRANÇAISE À DÉBUT SEPTEMBRE 2022 : L'ACTIVITÉ RÉSISTE

Dans un environnement économique toujours très difficile et incertain, l'activité continue globalement de résister, selon la Banque de France. Selon les chefs d'entreprise interrogés, l'activité au mois d'août a progressé, légèrement dans l'industrie et plus nettement dans les services marchands couverts par l'enquête. Elle est quasi stable dans le bâtiment.



L'ASSURANCE CYBER, UNE PROTECTION INDISPENSABLE ?

54 % des entreprises françaises auraient fait l'objet d'une cyberattaque en 2021. Et la tendance est à la hausse, selon [un rapport](#) de la direction générale du Trésor du 7 septembre. L'organisme propose un plan d'actions pour développer l'assurance du risque cyber et répondre aux défis croissants qui peuvent menacer la santé économique des entreprises. Notamment à travers des efforts de sensibilisation des TPE/PME et l'éventuelle mise en place d'un référentiel commun de « maturité » de bonnes pratiques.

L'AGEFIPH REVALORISE LES AIDES AUX ENTREPRISES

Tenant compte de l'inflation, l'Agefiph augmente ses aides aux entreprises destinées à l'embauche et au maintien dans l'emploi de personnes handicapées :

- l'aide à la recherche et la mise en œuvre de solutions pour le maintien dans l'emploi des salariés handicapés augmente de 5% pour passer de 2 000€ à 2 100€ (forfait).
- l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution augmente de 5% pour passer de 3 000€ à 3 150€ (plafond).



AVEZ-VOUS VU CETTE INFO?

Le 14 septembre, le conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) ainsi que tous les acteurs de la Sécurité sociale (l'Urssaf, la Cnam et la Cnav) proposent une webconférence dédiée à l'action sanitaire et sociale pour les travailleurs indépendants.



**À BIENTÔT
POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !**